

Croisière sur le Rhin Romantique

Navire Croisieurope 4 ancres du 16 au 20 juillet 2024 - 5 jours / 4 nuits

A partir de 950 € / personne **Base 40 personnes**

VOS DESTINATIONS CROISIER



LES POINTS FORTS:

4 nuits en croisière

Formule all inclusive à bord

Dîner de gala et soirées animées

J1: MARSEILLE / STRASBOURG

Rendez-vous des participants et départ en direction de Valence, Lyon. Arrêt de détente en cours de route et continuation jusqu'à la hauteur de Mâcon. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite vers Dole, Belfort, pour arriver à Strasbourg en début de soirée. Installation à bord de votre bateau. Présentation de l'équipage et **cocktail d'accueil**. Dîner et nuit.

J2: STRASBOURG / COBLENCE

Petit-déjeuner et navigation en direction de Coblence. La croisière continue son cours en longeant les villes de Kaub, Oberwesel, St Goar. Déjeuner en croisière. Avant d'arriver à Coblence, vous pourrez apercevoir le château Stolzenfels. Arrivée à Coblence en début de nuit en direction de Strasbourg. de soirée. Visite du vieux Coblence en compagnie de l'hôtesse du bateau. Dîner et nuit à <u>J5</u>: <u>STRASBOURG / MARSEILLE</u> bord.

J3: COBLENCE / RÜDESHEIM

Petit-déjeuner à bord et départ du bateau par la remontée de la plus belle partie du Rhin romantique, entre Coblence et Rüdesheim. Passage devant de nombreux châteaux situés dans les vignobles réputés ainsi que devant le célèbre rocher de la Lorelei. Déjeuner en cours de navigation. Arrivée en milieu d'après-midi à Rüdesheim. Temps libre ou excursion facultative (réservation et règlement à bord). Départ en petit train, arrêt dans une cave et dégustation. Continuation par la visite du musée de la Musique méca-

nique. Dîner à bord. Le soir, la fameuse Drosselgasse vous attend avec ses nombreuses guinguettes animées par des orchestres locaux. Nuit à bord.

J4: RÜDESHEIM / SPIRE OU MANNHEIM

Départ tôt le matin en navigation. Petitdéjeuner. Remontée du Rhin jusqu'à Spire. Déjeuner à bord. L'itinéraire fluvial longe les villes de Wiesbaden, Nierstein, Worms et Mannheim. Excursion facultative à Heidelberg (réservation et règlement à bord) et visite du château, haut lieu du romantisme allemand. Retour à bord à Spire ou Mannheim suivant la disponibilité de l'embarcadère. **Dîner de** gala suivi d'une soirée animée. Navigation

Petit-déjeuner à bord et remontée du Rhin pour arriver à Strasbourg le matin. Débarquement des passagers et départ en direction de la Provence. L'itinéraire autoroutier est le même qu'à l'aller. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour direct vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en début de soirée.

En partenariat avec







NOTRE PRIX COMPREND:

Le transport en autocar de grand tourisme

L'hébergement en cabine double à bord d'un bateau catégorie 4 ancres

La pension complète

La formule All Inclusive* à bord

La soirée de gala

La croisière telle que mentionnée

Les animations à bord

Les taxes portuaires

L'assistance / rapatriement

L'assurance annulation (offerte)

L'assurance « Protection Sanitaire » (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS:

Le supplément cabine individuelle : 325 € (nombre limité, nous consulter)

Le supplément pont supérieur : 120 €

Les déjeuners de route

<u>FORMALITES</u>: Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités.

<u>INFORMATIONS</u>: Pour des raisons de sécurité, la compagnie et le capitaine du bateau sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière.

<u>Formule All Inclusive*</u>: La formule All Inclusive comprend les boissons aux repas (eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café par personne) ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins).



NOS DESTINATIONS CROISIERE

En partenariat avec







CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION APPLICABLES PAR NOTRE PARTENAIRE SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours

25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours

50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours

75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours

100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

Siège social: ES13—148 Rue Paradis—13 006 Marseille—Tél: 04 91 04 78 02—www.es13.com



ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état.
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de l'encaissement de votre 1er acompte.

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de l'encaissement de votre 1er acompte.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

Siège social: ES13—148 Rue Paradis—13 006 Marseille—Tél: 04 91 04 78 02—www.es13.com